

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 - (n° 1266)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 80

présenté par
M. Carrez, Rapporteur général
au nom de la commission des finances

ARTICLE 39

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« d'état matrimonial »

les mots :

« de situation matrimoniale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.